

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 93

10 janvier 2014

### SOMMAIRE

Anathocys S.à r.l. ....	4449	Jadedream & Cie S.C.A. ....	4426
Bectec S.A. ....	4435	JTD ....	4418
Best Grill S.à r.l. ....	4435	Jype Financial ....	4422
Burriana S.à r.l. ....	4435	Jype Financial ....	4422
CanCorpGermany S.à r.l. ....	4438	Jype Financial ....	4422
CanCorp Hanover 1 S.à r.l. ....	4438	Kovati Partners ....	4450
Chequer Finance 3 S.A. ....	4464	Legolux S.à r.l. ....	4436
Cinexpert S.A. ....	4462	Mano ....	4428
Crestbridge Management Company S.A. .....	4424	MCI Prop Co. C S.à r.l. ....	4428
David Brown Systems S.à r.l. ....	4420	M&G European Property Fund SICAV-FIS .....	4428
Diamond Bidco S. à r.l. ....	4420	Milch-Union Hocheifel Luxemburg G.m.b.H. ....	4447
Ebuzzing ....	4426	MPL ....	4447
ECommerce Taxi Asia S.C.Sp. ....	4424	Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l. .....	4421
Edilworld Lux S.A. ....	4463	Park Real Estate S.à r.l. ....	4454
Enceladus Investments S.à r.l. ....	4423	Pigranella S.A. ....	4423
GE Intelligent Platforms Europe S.A. ....	4454	Pigranel S.A. ....	4423
Global Investment Group General Part- ners S.à r.l. ....	4420	Prologis UK CCCIV S.à r.l. ....	4441
Guignol S.A. ....	4423	Reagra ....	4461
HAP S.à r.l. ....	4429	Real Estate Classifieds Bangladesh S.C.Sp. .....	4440
Hill Street Luxembourg ....	4421	Retail Equity Holding S.A. ....	4453
Hill Street Luxembourg GP ....	4421	SBIC Investments S.A. ....	4447
Hill Street Luxembourg LLP S.C.A. ....	4421	Ukrainian Contact Centers ....	4422
HMD Investissements S.A. ....	4426	Valore 2 S.A. ....	4464
Husky Injection Molding Systems ....	4453	ZIA S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	4450
Immo 4 You S.à r.l. ....	4463		
Interbusiness Europe Management S.A. .....	4421		

**JTD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 181.893.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- Madame Anny KREBS épouse JACKY, employée privée, née à Colmar (F), le 20 février 1964, demeurant à F-67 550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France),

2.- Monsieur Théo JACKY, gérant de sociétés, né à Strasbourg (F) le 30 décembre 1964, demeurant à F-67 550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France),

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de

3.- JACKY DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée de droit français, sise à F - 67 550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro SIREN 425 111 192,

tous trois ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "JTD".

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce, le négoce de gros et le détail de produits d'entretien, de rénovation, de peinture, de matériels accessoires, et plus généralement toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, y compris le conditionnement et la réalisation de services.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Reckange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### *Libération de parts sociales*

1.- Madame Anny KREBS épouse JACKY, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	3.100
2.- Monsieur Théo JACKY, préqualifié, vingt-cinq parts sociales . . . . .	3.100
2.- La Sàrl « JACKY DISTRIBUTION», préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	6.200
Total : douze mille quatre cents parts sociales . . . . .	12.400

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.000,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-3980 Wickrange, 14, Rue du Bois.
- 2.- L'assemblée désigne deux gérants pour la société
- 3.- Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Théo JACKY, gérant de sociétés, né à Strasbourg (F) le 30 décembre 1964, demeurant à F-67550 Vendenheim, 3A, Rue des Faisans (France), gérant technique,
  - Madame Elisabeth JACKY, employée privée, née à Strasbourg (F), le 24 mai 1991, demeurant à F-67500 Haguenau, 8, Impasse Flechenstein (France), gérante administrative
- 4.- La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2013. Relation GRE/2013/4618. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013164917/128.

(130201853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**Diamond Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.040,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173052/11.

(130211164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013173046/11.

(130211548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Global Investment Group General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 179.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013173172/12.

(130211231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Interbusiness Europe Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.817.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013169698/11.

(130207208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Hill Street Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.325.

---

*Extrait des résolutions du gérant prises en date du 3 décembre 2013*

Transfert du siège social:

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169678/11.

(130206909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Hill Street Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.326.

---

*Extrait des résolutions du gérant prises en date du 3 décembre 2013*

Transfert du siège social:

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169679/11.

(130206910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Hill Street Luxembourg LLP S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.336.

---

*Extrait des résolutions du gérant prises en date du 3 décembre 2013*

Transfert du siège social:

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169680/11.

(130206908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

---

**Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 162.241.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174295/10.

(130212159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**UCC, Ukrainian Contact Centers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.515.

---

En date du 03 décembre 2013, M. Sergey Mischenko a démissionné de son mandat de «Gérant de catégorie A» de la société Ukrainian Contact Centers, en abrégé UCC, établie et ayant son siège social au 32 rue Jean-Pierre Brasseur, L 1258 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.138.515.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Sergey Mischenko.

Référence de publication: 2013174423/12.

(130212388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Jype Financial, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.841.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée en date du 2 décembre 2013 à la société anonyme JYPE FINANCIAL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 160 841, que Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Guy SCHOSSELER

Référence de publication: 2013170294/14.

(130207762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Jype Financial, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.841.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée en date du 2 décembre 2013 à la société anonyme JYPE FINANCIAL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 160 841, que Madame Nathalie THUNUS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, a démissionné de son mandat de commissaire de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Nathalie THUNUS

Référence de publication: 2013170295/14.

(130207762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Jype Financial, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.841.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée en date du 2 décembre 2013 à la société anonyme JYPE FINANCIAL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 160 841, que Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
Luciano DAL ZOTTO

Référence de publication: 2013170293/14.

(130207762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.141.

—  
Par résolutions prises en date du 12 novembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 13 novembre 2013.

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 13 novembre 2013.

3. Acceptation de la démission de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 13 novembre 2013.

4. Nomination d'Alain Heinz, avec adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 13 novembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013176678/19.

(130215253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**Guignol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.797.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GUIGNOL S.A..

Maître Tom Berend

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013174799/13.

(130213456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Pigranella S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.849.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013176119/11.

(130214399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Pigranel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.617.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un administrateur

Référence de publication: 2013176118/11.

(130214400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises le 30 octobre 2013*

L'actionnaire unique a décidé:

- De renouveler le mandat de Madame Daniela Klasén-Martin en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De renouveler le mandat de Madame Anna D'Alimonte en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De renouveler le mandat de Madame Susan Jill Fossey en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De renouveler le mandat de Monsieur Christopher Bennett en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De renouveler le mandat de Monsieur Malcolm Graeme McArthur en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- De reconduire le mandat de ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS B88019, en tant Réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Anna D'Alimonte  
Administrateur

Référence de publication: 2013174665/25.

(130213916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**ECommerce Taxi Asia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.298.

**Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of ECommerce Taxi Asia S.C.Sp., a Special Limited Partnership, executed on 27 november 2013**

**1. Partners who are jointly and severally liable.** ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.457 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "ECommerce Taxi Asia S.C.Sp."

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership. The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office



The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and Signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

ECommerce Taxi Asia S.C.Sp.

Special Limited Partnership

Sitz: 7, avenue J.P. Pescatore,

L-2324 Luxembourg,

Großherzogtum Luxemburg.

(die "Gesellschaft")

**Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der ECommerce Taxi Asia S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 27. November 2013**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften.** ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.457 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "ECommerce Taxi Asia S.C.Sp.".

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013171432/83.

(130209539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

---

**Ebuzzing, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173080/10.

(130211292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

---

**Jadedream & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 168.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013170284/14.

(130207763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

---

**HMD Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 109.703.

L'an deux mille treize,

le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établi et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig,

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 16a avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «HMD INVESTISSEMENTS S.A.» (la «Société»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 109 703 et ayant son siège social actuel au L-2341 Luxembourg, 1 rue Plébiscite,

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1375 du 13 décembre 2005. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 09 janvier 2009.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré de la Société fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) par action, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique a DECIDE de changer l'actuelle valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes de la Société et de procéder en conséquence à un échange des mêmes trois cent dix (310) actions de la Société ayant chacune

une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) contre trente et un mille (31'000) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant total de SEPT CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (719'000.- EUR), moyennant conversion en capital d'une partie du compte courant actionnaire, afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et un mille (31'000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune, à un montant de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750'000.- EUR).

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ d'émettre sept cent dix-neuf mille (719'000) actions nouvelles intégralement libérées d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la constatation des présentes résolutions de l'actionnaire unique.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ de souscrire, pour son propre compte, les sept cent dix-neuf mille (719'000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune et de libérer entièrement ces mêmes actions nouvellement émises par la Société au moyen d'un apport en nature consistant en une partie du compte courant actionnaire représentant un solde de SEPT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE TRENTE ET UN EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (768'031,43 EUR), au 31 août 2013.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par la société «Alter Audit S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, rue de Strasbourg, L-2562 Luxembourg et signé par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, en date du 14 novembre 2013, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à créer.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.»

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Il s'ensuit qu'après cette augmentation le capital social souscrit est représenté par sept cent cinquante mille (750'000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) par action, totalisant un montant de SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750'000.- EUR).

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ de procéder une nouvelle fois à l'échange de la valeur nominale des sept cent cinquante mille (750'000) actions existantes de la Société, après l'augmentation de capital présentement intervenue, et de procéder en conséquence à un échange des mêmes sept cent cinquante mille (750'000) actions de la Société ayant chacune une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) contre mille (1'000) actions ordinaires nouvelles ayant chacune une valeur nominale de SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750.- EUR) toutes se trouvant intégralement libérées.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ, afin de refléter ladite augmentation de capital et changements de valeur nominale des actions, de modifier consécutivement l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital souscrit est fixé à SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (750'000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750.- EUR) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15461. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013171539/84.

(130209117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

**M&G European Property Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.083.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 11 décembre 2013:*

*Conseil d'administration:*

Les actionnaires ont décidé de renommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

1. Monsieur Kenneth Hay
2. Monsieur Peter Baxter
3. Monsieur Claude Niedner
4. Madame Bronwyn Salvat-Winter
5. Monsieur Ian Cockburn

*Réviseur d'entreprises*

Les actionnaires ont décidé de renommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013176981/22.

(130216371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**MCI Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 162.990.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

- a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
- b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

MCI Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2013177012/22.

(130215604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**Mano, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 162, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 43.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177006/10.

(130215387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

**HAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.059.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "HAP S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or by an extraordinary general meeting of its partners as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12'500.-) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2014.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Association having thus been established, "EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of at twelve thousand five hundred euro (EUR 12'500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Mr Kevin D'ARCY, company director, professionally residing at 15, Sloane Square, GB-SW1W 8ER London.

3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "HAP S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.



**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.», prénommé, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

#### *Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Kevin D'ARCY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 15, Sloane Square, GB-SW1W 8ER Londres.

3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15453.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013168262/340.

(130205234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

**Burriana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.051.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 18 décembre 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2013 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.

2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013177598/18.

(130217033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

**Bectec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177602/10.

(130216749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

**Best Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 63, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 155.623.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013177603/10.

(130216720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Legolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 72, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.067.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Didier GOFFINET, employé, né à Saint-Mard, le 23 juillet 1966, demeurant à B-6700 Arlon, 68, Rue de Neufchâteau

2. Monsieur Alexandre LEMAIRE, employé, né à Virton, le 24 juin 1980, demeurant à B-6700 Arlon, 13B, Rue de Metzert

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Legolux S.à r.l.», (ci-après la «Société»).

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'articles de décoration et de mobilier.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### Titre V. - Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

M. Didier GOFFINET, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
M. Alexandre LEMAIRE, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: . . . . .	100

Les parts sociales ont été libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

*Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8080 Bertrange, 72, Route de Longwy.

2.- Monsieur Didier GOFFINET, employé, né à Saint-Mard, le 23 juillet 1966, demeurant à B-6700 Arlon, 68, Rue de Neufchâteau, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Alexandre LEMAIRE, employé, né à Virton, le 24 juin 1980, demeurant à B-6700 Arlon, 13B, Rue de Metzert est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Toutefois pour des besoins administratifs, le gérant administratif, est autorisé à représenter la société jusqu'à concurrence d'un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR). Pour tout engagement dépassant ce seuil, la co-signature du gérant technique est requise.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Didier GOFFINET, Alexandre LEMAIRE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2013. Relation GRE/2013/4612. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013168339/116.

(130205322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

**CanCorp Hanover 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CanCorpGermany S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 168.537.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CanCorpEurope S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office set in L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, registered with Luxembourg Trade and Companies Register at section B under the number 168218,

here represented by Mrs. Stephanie RAGNI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document the following:

That the said appearing party is the sole unitholder of "CanCorpGermany S.à r.l.", a société à responsabilité limitée with registered office in L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 168537, incorporated by deed of the undersigned notary on the 26 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1419 of 7 June 2012 (the "company") The by-laws have been amended for the last time pursuant to the deed of the undersigned notary on 21 March 2013, published in the Memorial C number 854 of 11 April 2013.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting and declaring having full and prior knowledge of the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of the name of the Company into «CanCorp Hanover 1 S.à r.l.» and subsequent amendment of article 1 of the by-laws of the Company in order to be read thereafter as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "CanCorp Hanover 1 S.à r.l." (the Company).».

2. Miscellaneous.

has taken the following sole resolution:

### Sole resolution

The sole unitholder decides to change the name of the Company from "CanCorpGermany S.à r.l." into "CanCorp Hanover 1 S.à r.l." and amends consequently article 1 of the by-laws of the company in order to read it as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "CanCorp Hanover 1 S.à r.l." (the Company).».

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

### A comparu:

CanCorpEurope S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 168218,

ici dûment représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société «CanCorpGermany S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 168537, constituée suivant acte du notaire soussigné le 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1419 du 7 juin 2012 (la «société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné reçu le 21 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 854 du 11 avril 2013.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour suivant au préalable:

### Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en «CanCorp Hanover 1 S.à r.l.» et modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination " CanCorp Hanover 1 S.à r.l." (la Société).».

2. Divers.

a pris la résolution unique suivante:

### Résolution unique

L'associé unique décide de modifier a dénomination sociale de la Société de «CanCorpGermany S.à r.l.» en «CanCorp Hanover 1 S.à r.l.» et modifie par conséquent l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination «CanCorp Hanover 1 S.à r.l.» (la Société).».

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 29 novembre 2013. Relation: RED/2013/2041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 euros

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013168803/100.

(130205670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

### **Real Estate Classifieds Bangladesh S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 182.302.

### **Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of Real Estate Classifieds Bangladesh S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 27 November 2013**

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Classifieds (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.455 (the "General Partner").

#### **2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

##### (i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Real Estate Classifieds Bangladesh S.C.Sp." (the "Partnership").

##### (ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership. The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

##### (iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### (iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and Signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.



**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

**Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Real Estate Classifieds Bangladesh S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 27. November 2013**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften.** Classifieds (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Real Estate Classifieds Bangladesh S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (negligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013172593/76.

(130209573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Prologis UK CCCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.329.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-first day of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 65.769,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 11<sup>th</sup> day of November, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

## Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "Prologis UK CCCIV S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## Title II. - Share Capital, Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mil treize, le vingt et un novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à 3438, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 novembre 2013,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCIV S.à r.l".

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000,- GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53259. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172536/282.

(130209913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

---

**Milch-Union Hocheifel Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.181.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175985/10.

(130215145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**MPL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.390.

---

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175999/10.

(130215129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**SBIC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

---

In the year two thousand and thirteen, on the second of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SBIC INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 39444, incorporated by a notarial deed on 24 January 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 307 dated 16 July 1992, and whose articles of association (the "Articles") were last amended pursuant to a notarial deed dated 7 December 2010, published in the Memorial under number 395 dated 28 February 2011 (page 18945).

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as Chairman Mrs Hélène SCHORR-MEOCCI, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as Secretary Mrs Anna WIAZ, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mrs Nathalie LETT, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that all the shares representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting was the following:

*Agenda*

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 89A, Parc d'activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298, as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. Miscellaneous.

The Meeting, declares and requests the undersigned notary to act that:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint as liquidator of the Company, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 89A, Parc d'activités Capellen, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298 (the "Liquidator"), which has accepted this mandate.

*Third resolution*

The Meeting resolves that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the Shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute to the Shareholders an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SBIC INVESTMENTS S.A., une société anonyme régie et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 39444 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 24 janvier 1992, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 307 le 16 juillet 1992, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 395 en date du 28 février 2011 (page 18945).

L'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") élit comme président Madame Hélène SCHORR-MEOCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire Madame Anna WIAZ, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie LETT, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.



II. La liste de présence montre que toutes les actions représentant la totalité des actions de la Société, sont présentes à l'Assemblée ou représentées par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré qu'ils avaient été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.

2. Nommer Grant Thornton Lux Audit, un société anonyme ayant son siège social au 89A Pafbruch L- 8308 Capellen, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.

4. Divers.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., un société anonyme ayant son siège social au 89A Pafbruch L-8308 Capellen, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation des Actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer aux Actionnaires une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: H. SCHORR-MEOCCI, A. WIAZ, N. LETT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15861. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013172661/134.

(130209800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

**Anathocys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 125.803.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Anathocys S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2013175336/13.

(130213951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**ZIA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.916.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

*Pour: ZIA S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013176360/15.

(130214830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Kovati Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 182.300.

---

STATUTS

L'an deux mille treize,  
le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
ont comparu:

1) Monsieur Thierry NONNET, dirigeant de société, né à Bordeaux (France), le 10 mai 1965, demeurant au 12, avenue Reizet, F-95880 Enghienles-Bains (France) ;

2) La société «ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 175 507),

ici représenté par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet toutes prestations de services commerciaux et prestations liées à la logistique des entreprises, en accord avec les dispositions de la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et règlement l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «KOVATI PARTNERS», société à responsabilité limitée.

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à

condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite ont comparu, Monsieur Thierry NONNET, agissant en sa qualité d'associé et Monsieur Yvon HELL, agissant en sa qualité de représentant de l'autre associé «ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.», ont déclaré souscrire et libérer en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) Monsieur Thierry NONNET, prénommé; . . . . .	EUR 7.500,-	60	EUR 7.500,-
2) «ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.» prénommée; . . . . .	EUR 5.000,-	40	EUR 5.000,-
TOTAL: . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

*Coût, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à UN (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Thierry NONNET, dirigeant de société, né à Bordeaux (France), le 10 mai 1965, demeurant au 12, avenue Reizet, F-95880 Enghien-les-Bains (France).

Il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties comparantes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. NONNET, Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15793. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013171596/167.

(130209557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

**Retail Equity Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.575.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, entrepreneur, demeurant 10, Hannover Street à Londres, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013175123/18.

(130213371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176819/11.

(130215512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

---

**GE Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

En date du 13 août 2012, le conseil d'administration de la Société a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Fergal James Christopher Maher en tant que délégué à la gestion journalière, avec effet au 12 avril 2012 pour une durée de 2 ans.

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 24 juillet 2013; les résolutions suivantes ont été prises:

- Renouvellement et confirmation du mandat de Monsieur Roy Frank Showman II en tant qu'administrateur de la Société, qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014; et.

- Renouvellement du mandat de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

GE Intelligent Platforms Europe S.A

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013177828/20.

(130216675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

---

**Park Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.892.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, the fifteenth of November.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg City.

THERE APPEARED:

Mister Olivier Rudolf Johann SCHORR, born 19 February 1972 in Deventer (The Netherlands) residing in L-2430 Luxembourg, 35, Rue Michel Rodange,

here represented by Mrs. Véronique De Meester, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed in Luxemburg on the 29<sup>th</sup> day of August, 2013,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which he declares to establish as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, management and development of these participations. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may also use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks, domain names, patents and any other similar rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, trademarks, domain names, patents and any other similar rights of whatever origin, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, trademarks, domain names, patents and any other similar rights of whatever origin, grant to companies in which the company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The company will have the denomination "PARK REAL ESTATE S.A R.L."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Share capital

The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500,- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares ("parts sociales") of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (125.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and Removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### 7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4 - Chairman, Vice-chairman, Secretary, Procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of June, at 11.00 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

#### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### 11.2 - Annual accounts



Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### General provisions

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup> 2013.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party hereby declares that the share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Olivier Rudolf Johann SCHORR . . . . .	100	12.500	100 %
TOTAL . . . . .	100	12.500	100 %

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, which the shareholders mutually acknowledge.

The proof of payment has been put forward to the notary who acknowledges that the conditions required by article 183 of the Law of 10<sup>th</sup> of August 1915 concerning commercial companies, as adapted, are being fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 1.200.-).

#### *Extraordinary shareholder's resolutions*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholder's meeting, formed an extraordinary shareholder's meeting.

After acknowledging that the present assembly is regularly constituted, the party unanimously passed the following resolutions:

1. The following person is appointed manager of the company for an undetermined period with immediate effect:  
- Mister Olivier Rudolf Johann SCHORR, born 19 February 1972 in Deventer (The Netherlands) residing in L-2430 Luxembourg, 35, Rue Michel Rodange.

2. The address of the Registered Office of the Company shall be established at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Olivier Rudolf Johann SCHORR, né le 19 février 1972 à Deventer (Les Pays-Bas), demeurant au 35, Rue Michel Rodange L-243 0 Luxembourg,

ici représenté par Madame De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 août 2013,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, le contrôle, l'administration, la gestion et le développement de ces participations. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Elle peut encore notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques, noms de domaines, brevets et autres droits de propriété intellectuelle ou commerciale ou industrielle ou artisanales ou droits assimilés de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, marques, noms de domaines, brevets et autres droits de propriété intellectuelle ou commerciale ou industrielle ou artisanales ou droits assimilés de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, les faire mettre en valeur, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société aura la dénomination: «PARK REAL ESTATE S.A R.L.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### 6.1 - Capital social

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

##### 6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### 6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 6.5 - Transfert des parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### 6.6 - Enregistrement des parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième lundi du mois de juin, à 11.00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

### **Dispositions générales**

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de 2013.

#### *Souscription - Libération du capital*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés par la comparante, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
Olivier Rudolf Johann SCHORR . . . . .	100	12.500	100 %
TOTAL . . . . .	100	12.500	100 %

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à son charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.200.-).

#### Réunion des Associés

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée:
  - Monsieur Olivier Rudolf Johann SCHORR, né le 19 février 1972 à Deventer (Les Pays-Bas), demeurant au L-2430 Luxembourg, 35, Rue Michel Rodange.
2. Le Siège Social de la Société est fixé à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute,

Signé: V. De Meester, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52109. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165052/394.

(130201858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

#### Reagra, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.030.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre,

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAGRA (la Société), ayant son siège social à 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.030, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, résidant alors à Dudelange, en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 242 en date du 5 juin 1992 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire Joseph Elvinger alors de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2008, publié au dit Mémorial, Numéro 2914 du 6 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Nicolas GERIQUE, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Cédric BUISINE, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Audrey HEINRY, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les cinquante mille (50.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société;
2. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats sociaux;
3. Nomination de Me Vivian WALRY comme liquidateur disposant des pouvoirs les plus étendus afin d'effectuer ses missions et de représenter valablement la Société à l'égard de tous tiers par sa signature individuelle;
4. Détermination de la mission du Liquidateur à savoir la préparation d'un inventaire détaillé des actifs et du passif de la Société; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Me Vivian WALRY, avocat, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et du passif de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: GERIQUE, BUISINE, HEINRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45080. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165086/55.

(130201333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**Cinexpert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 181.763.

Les membres du conseil d'administration de la société anonyme «CINEXPERT SA»:

1. - "CROSSED Management S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne,

représentée par son gérant Monsieur Thierry Van Der KAA, ingénieur conseiller en management, demeurant à B-4130 Esneux, Allée de la Fraineuse, 74,

2. - "GART HOLDING S.A.S", société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-06130 Grasse, 77, route de Saint Mathieu,

représentée par son président Monsieur Guillaume, Henri, Jean, Renaud ARTHUIS, administrateur de sociétés, demeurant à F-06130 Grasse, 77, route de Saint Mathieu.

3. - "HEMAJETT S.A.S", société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-06570 Saint-Paul, 950, Chemin de Saint-Etienne,

représentée par son président Monsieur Monsieur Hervé BAUZARD, administrateur de sociétés, demeurant à F-06570 Saint-Paul, 950, Chemin de Saint-Etienne,

Lesquels membres présents après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué la S.à.R.L. CROSSED Management prénommée, représentée par son gérant Monsieur Thierry Van Der KAA, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter la société par sa signature individuelle. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Le 8 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013175520/27.

(130214167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Edilworld Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175618/10.

(130214336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Immo 4 You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6116 Junglinster, 4, rue Gaalgenbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 153.168.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze novembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Frank JANSSEN, agent immobilier, né à Luxembourg, le 17 juin 1981 (Matricule 1981 0617 171), demeurant à L-6116 Junglinster, 4, rue Gaalgenbiereg,
2. - Madame Stéphanie JANSSEN, employée privée, née à Luxembourg, le 15 février 1983 (Matricule 1983 0215 029), demeurant à L-6116 Junglinster, 4, rue Gaalgenbiereg,
3. - Monsieur Roland Guy GEREKE, salarié, né à Ettelbruck, le 12 juin 1959 (Matricule 1959 0612 238), demeurant à L-8545 Niederpallen, 6, rue Wildbusch,
4. - Monsieur Carlos Manuel RODRIGO CHAVES, ouvrier, né à Bornes/Vila Pouca de Aguiar, Portugal, le 18 février 1970 (Matricule 1970 0218 212), demeurant à L-7522 Mersch, 18, rue de la Chapelle,
5. - Monsieur Carlos Manuel SERRANO, salarié, né à Almagreira/Pombal, Portugal, le 16 juin 1963 (Matricule 1963 0616 339), demeurant à L-7373 Helmdange, 90a, rue de Luxembourg.

Mention est faite ici que les comparants sub 1.-, 2.- 3.-, et 4.-sont ici tous représentés par Monsieur Carlos Manuel SERRANO, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Junglinster, le 11 octobre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par son porteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée IMMO 4 YOU S.à r.l., ayant son siège social à L-6116 Junglinster, 4, rue Gaalgenbiereg, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C no 1403 en date du 8 juillet 2010;

que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

que les associés, qui se sont désignés liquidateurs de ladite société, ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société;

qu'il n'existe à leur connaissance aucun passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément solidairement à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute et liquidée;

que les livres et documents comptables de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au domicile de Monsieur Roland GEREKE, préqualifié.

*Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Serrano, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163569/53.

(130200107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Chequer Finance 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.642.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CHEQUER FINANCE 3 S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16176.

- que la société «CHEQUER FINANCE 3 S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139 642,

constituée selon un acte notarié en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1749, le 16 juillet 2008,

se trouve à partir de la date du 5 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 juin 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175518/27.

(130214344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---

**Valore 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.360.

—  
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176313/9.

(130214641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

---